

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1937

14 octobre 2006

SOMMAIRE

Albin West S.A.H., Luxembourg	92930	Mettall Finanz Gesellschaft A.G., Luxembourg . . .	92963
Albin West S.A.H., Luxembourg	92931	MLOC European Real Estate, S.à r.l., Luxem- bourg	92932
Ana Holding S.A., Luxembourg	92967	Mora S.A.H., Luxembourg	92970
Babcock & Brown Reif Investment 2, S.à r.l., Luxem- bourg	92951	Never end Finance S.A., Luxembourg	92954
Babcock & Brown Reif Investment 2, S.à r.l., Luxem- bourg	92953	New Property Corporation S.A., Luxembourg . . .	92939
Berlau Holding, S.à r.l., Luxembourg	92951	Norseman Holding S.A., Luxembourg	92951
Biminvest S.A., Luxembourg	92950	Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg	92970
Blamar S.A.H., Luxembourg	92964	Parteuropa Holding S.A., Luxembourg	92976
Business Angel Venture Management S.A., Luxem- bourg	92954	Plan TP, S.à r.l., Hesperange	92938
Centre Le Roi Dagobert S.A., Grevenmacher . . .	92953	Quatingo Holding S.A., Luxembourg	92971
Chelsea Invest Holding S.A., Luxembourg	92968	RBVAS S.A., Luxembourg	92939
Clarté S.A.H., Luxembourg	92933	RE German Office 2 General Partners, S.à r.l., Lu- xembourg	92933
COFINORD, Compagnie Financière du Nord S.A.H., Luxembourg	92968	Revesta S.A.H., Luxembourg	92970
Comfilux S.A., Junglinster	92967	Satinvest Holding S.A., Luxembourg	92975
Cominvest Property Fund Europe	92930	Savint Holding S.A., Luxembourg	92961
Denpro, G.m.b.H., Windhof	92959	Simon & Christiansen S.A., Ingénieurs Conseils, Capellen	92962
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg	92971	Simon & Christiansen S.A., Ingénieurs Conseils, Capellen	92963
E-Commerce Participations Holding S.A., Luxem- bourg	92969	Sitéa S.A., Luxembourg	92961
Edeno S.A., Luxembourg	92967	Sitéa S.A., Luxembourg	92962
Eltide Holding S.A., Luxembourg	92961	Société de Location de Bateaux de Plaisance - So.Lo.Bat S.A., Luxembourg	92954
Ferentis S.A., Luxembourg	92969	Soror Invest Holding S.A., Luxembourg	92968
Galor Holding S.A., Luxembourg	92971	Stuttgarter Basket 100	92930
GE Real Estate Central European Investors, S.à r.l., Luxembourg	92955	Stuttgarter Basket 50	92930
Genion, G.m.b.H., Windhof	92964	Stuttgarter Basket 80	92930
Hoparlux S.A., Luxembourg	92939	Titlis Participations S.A.H., Luxembourg	92976
IAC International Aeronautic Consulting S.A., Lu- xembourg	92932	Tricla Holding, S.à r.l., Luxembourg	92954
IAC International Aeronautic Consulting S.A., Lu- xembourg	92932	UBS (Lux) Strategy Sicav, Luxembourg	92969
Interfrut Marketing Corporation S.A., Luxem- bourg	92964	Ulixes S.A.H., Luxembourg	92975
M.M. Model Movement S.A., Luxembourg	92976	Value Builders S.A., Luxembourg	92966
		Vendome Investissement S.A., Luxembourg	92971
		Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg . .	92955
		Whitehall European RE 1, S.à r.l., Luxembourg . .	92959

STUTTGARTER BASKET 50, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds STUTTGARTER BASKET 50, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 12. September 2006 unter der Referenz LSO-BU02683 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(099422.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

STUTTGARTER BASKET 80, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds STUTTGARTER BASKET 80 welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 12. September 2006 unter der Referenz LSO-BU02682 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(099425.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

STUTTGARTER BASKET 100, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Stuttgarter Basket 100, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 12. September 2006 unter der Referenz LSO-BU02694 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(099548.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

COMINVEST PROPERTY FUND EUROPE, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds COMINVEST PROPERTY FUND EUROPE, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 5. Oktober 2006 unter der Referenz LSO-BV01106 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(108447.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALBIN WEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 220 du 12 août 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 mai 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 11 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Wolff, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de LUF en EUR au cours de 1 EUR pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à EUR 154.933,45 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros et quarante-cinq cents).

2. Annulation des 625 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune et création de 625 actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1158 du 14 juin 2006 et numéro 1293 du 4 juillet 2006,

- au Letzebuerger Journal en date du 14 juin 2006 et en date du 4 juillet 2006,

- au Quotidien du 14 juin 2006 et en date du 4 juillet 2006.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur le total des six cent vingt-cinq (625) actions, soixante-neuf (69) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée.

Le Président informe l'assemblée générale qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 13 juin 2006 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de LUF en EUR au cours de 1 EUR pour 40,3399 LUF, c'est ainsi que le nouveau capital s'élève à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros et quarante-cinq cents (154.933,45 EUR).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros quarante-cinq cents (154.933,45 EUR) représenté par six cent vingt-cinq (625) actions sans désignation de valeur nominale.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lebeau, C. Wolff, P. Sprimont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(083889.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(083891.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

MLOC EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,-.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 106.583.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 13 juillet 2006

En date du 13 juillet 2006, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Roger Barris de son mandat en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, en Allemagne, demeurant au 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

- Monsieur Steven Glassman,
- Monsieur Thomas Quinn,
- Monsieur Robert Barnes.

Gérant de classe B:

- Monsieur Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

MLOG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(084628.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

IAC INTERNATIONAL AERONAUTIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 99.498.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2006, les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Gaspare Caverzasio, né le 27 avril 1938 à Stabio (TI), demeurant à CH-Lugano,
- Valerio Ragazzoni, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange, 249, rue de Luxembourg,
- Raymond Gatto, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

Commissaire aux Comptes:

UNIFINANCE TRUST Ltd, établie à CH-6900 Lugano, Via Pioda 14.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084728.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

IAC INTERNATIONAL AERONAUTIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 99.498.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juin 2006, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué Monsieur Gaspare Caverzasio, demeurant à CH-6901 Lugano, Via Somaini 5.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084728.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CLARTE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.536.

En date du 7 mars 2006, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Maître Denis Lenfant de son mandat d'administrateur et de Monsieur Sébastien Kopp de son mandat de commissaire.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch et comme commissaire la société CHAPMAN CONSULTING INC avec siège social à Belize-City (Belize), Jasmine Court, 35A Regent Street.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLARTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084854.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 118.714.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eight day of August.
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 113.738,

here represented by Mrs Didem Berghmans, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on August 8, 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

es; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A manager(s) and class B manager(s), one of the class B managers being a Luxembourg resident. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. In the event that the general meeting of shareholders of the Company has appointed class A managers and class B managers, a manager of a give class may only be represented by a manager of the same class.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers, one of whom shall be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written circular resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital present or represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all the five hundred (500) shares, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. The shareholders have resolved to appoint for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company as manager:
MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.738,

ici représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 août 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RE GERMAN OFFICE 2 GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de dette ou instruments convertibles de dette.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns

avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou des gérant(s) de la classe A et un ou des gérant(s) de la classe B, l'un des gérants de la classe B devant être un résident luxembourgeois. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Au cas où l'assemblée générale des associés de la Société a nommé des gérants de la classe A et des gérants de la classe B, un gérant d'une classe déterminée ne peut être représenté que par un gérant de la même classe.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait peut être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées des associés ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou si les conditions de majorité sont remplies, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital présente ou représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la date de la fin de l'année sociale le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cents (500) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Les associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société comme gérant de la société:

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 1, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(091461.3/220/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

PLAN TP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, rue Hollerschbiereg.

R. C. Luxembourg B 89.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2006.

Signature.

(090007.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92939

HOPARLUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.800.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 août 2006

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue de la Gare aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, administrateur démissionnaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084855.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NEW PROPERTY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 16 mai 2003 tenue extraordinairement le 11 janvier 2005

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Sandrine Klusa avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg L-2449, 8, boulevard Royal.

Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour NEW PROPERTY CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084865.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

RBVAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 118.953.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) O'MAHONY HOLDING, a société privée à responsabilité limitée incorporated in Belgium, with enterprise number 0875336809, having its registered office at 13A, avenue de Tervueren, boîte 2, 1040 Brussels (Etterbeek), Belgium,

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 August 2006;

2) Ms Fiona Holland, company director and secretary, residing in 126, Merrion Road, Ballsbridge, Dublin 04, Ireland, represented by Mrs Camille Juras, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 8 August 2006;

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons or their proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name

There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of RBVAS S.A.

Art. 2. Registered office

The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares. Each issued share has a nominal value of thirty one Euro (31.- EUR) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of Directors, Statutory Auditor**Art. 9. Management**

The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses

The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability

No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 17. Statutory Auditors

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the first Wednesday of May at 10 a.m..

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment

The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3rds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 26. Minutes

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 27. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 28. Adoption of financial statements

The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 29. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 31. Applicable Law

All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital (EUR)	Number of shares
1) O'MAHONY HOLDING.....	30,969.-	999
2) FIONA HOLLAND	31.-	1
Total	31,000.-	1,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31 of December 2006. The first annual general meeting will thus be held in the year 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- Mr. Daniel O'Mahony, company director, residing at 126 Mer-rion Road, Ballsbridge, Dublin 04, Ireland;
- Ms Fiona Holland, company director and secretary, residing at 126, Merrion Road, Ballsbrudge, Dublin 04, Ireland;
- Ms Elisabeth O'Mahony, property agent, residing at 126, Merrion Road, Ballsbrudge, Dublin 04, Ireland.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007: KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Resolved to establish the registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

4. Resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to such member(s) of the Board of Directors as the Board of Directors may deem fit from time to time.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in English, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) O'MAHONY HOLDING, une société privée à responsabilité limitée constituée en Belgique, ayant le numéro d'entreprise 0875336809, ayant son siège social 13A, avenue de Tervueren, boîte 2, 1040 Bruxelles (Etterbeek), Belgique, représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 8 août 2006.

2) Madame Fiona Holland, administrateur et secrétaire de sociétés, demeurant à 126, Merrion Road, Ballsbridge, Dublin 04, Irlande,

représentée par Maître Camille Juras, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée, le 8 août 2006.

Lesdites procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination RBVAS S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions. Chaque action émise a une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où la Loi exige des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur dans la forme et avec les mentions prévues par la Loi. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Gestion

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnifiera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Procédure

Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Prorogation

Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 26. Procès-verbaux

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 27. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 29. Répartition des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'actions
Actionnaires		
1) O'MAHONY HOLDING	30.969,-	999
2) FIONA HOLLAND	31,-	1
Total	31.000,-	1.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

- Monsieur Daniel O'Mahony, administrateur, résidant 126, Merrion Road, Ballsbrudge, Dublin 04, Irlande;
- Madame Fiona Holland, administrateur et secrétaire de sociétés, résidant 126, Merrion Road, Ballsbrudge, Dublin 04, Irlande;
- Madame Elisabeth O'Mahony, agent immobilière, résidant 126, Merrion Road, Ballsbrudge, Dublin 04, Irlande.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007: KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Décidé de fixer le siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

4. Décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à tel(s) membre(s) du conseil d'administration que celui-ci jugera appropriés de temps à autre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, C. Juras, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 94, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2006.

B. Moutrier.

(096250.3/239/692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

BIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 95.821.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

BIMINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085070.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NORSEMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 6 juin 2005

tenu(e) extraordinairement au siège social le 10 août 2005

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli.
L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Patricia Jupille demeurant à Luxembourg aux fonctions d'administrateur (L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal).

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour NORSEMAN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084868.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BERLAU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.997.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2006

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste de gérant de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084935.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 6,123,700.-.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 114.025.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the law of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.507, here represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given July 21, 2006.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 114.025 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 892 of May 6, 2006. The articles of association of the Company have been amended several

times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 12, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is fixed at six million one hundred and twenty-three thousand seven hundred euro (EUR 6,123,700) represented by two hundred and forty-four thousand nine hundred and forty-eight (244,948) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred and eight thousand one hundred euro (EUR 808,100), to bring it from its present amount of six million one hundred and twenty-three thousand seven hundred euro (EUR 6,123,700) represented by two hundred and forty-four thousand nine hundred and forty-eight (244,948) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to six million nine hundred and thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 6,931,800) by the issuance of thirty-two thousand three hundred and twenty-four (32,324) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the thirty-two thousand three hundred and twenty-four (32,324) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up, at the price of eight hundred and eight thousand one hundred euro (EUR 808,100), by way of a contribution in cash, so that the amount of eight hundred and eight thousand one hundred euro (EUR 808,100) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

5.1 «The Company's corporate capital is fixed at six million nine hundred and thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 6,931,800) represented by two hundred and seventy-seven thousand two hundred and seventy-two (277,272) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 10,300.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507,

ici représentée par Cécile Henlé, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.025 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 6 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 12 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un montant de six millions cent vingt-trois mille sept cents euros (EUR 6.123.700) représenté par deux cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-huit (244.948) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toute souscrite et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit cent huit mille cent euros (EUR 808.100) pour le porter de son montant actuel de six millions cent vingt-trois mille sept cents euros (EUR 6.123.700) représenté par deux cent quarante-quatre mille neuf cent quarante-huit (244.948) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à six millions neuf cent trente et un mille huit cents euros (EUR 6.931.800) par l'émission de trente-deux mille trois cent vingt-quatre (32.324) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droit et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux trente-deux mille trois cent vingt-quatre (32.324) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par un versement en espèces, si bien que la somme de huit cent huit mille cent euros (EUR 808.100) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1 «Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent trente et un mille huit cents euros (EUR 6.931.800) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-douze (277.272) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toute souscrite et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 10.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire au mandataire, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2006, vol. 437, fol. 82, case 12. – Reçu 8.081 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(096335.3/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

BABCOCK & BROWN REIF INVESTMENT 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 114.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(096336.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(090104.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92954

SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 21 juillet 2005

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M^e Jean-Marie Verlainne ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Le 14 juin 2006.

Pour SO.LO.BAT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05954. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084962.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

TRICLA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2006

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste de gérant de la société et nomme en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00858. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084966.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006

Messieurs Norbert Schmitz et José Maria Aristrain et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

EURAUDIT, S.à r.l. est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société NEVER END FINANCE S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02896. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084976.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BUSINESS ANGEL VENTURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006

Monsieur Alain Mallart, Madame Danute Krichtopayteete, ainsi que la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société BUSINESS ANGEL VENTURE MANAGEMENT S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

92955

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084977.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 4,909,800.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.514.

Following the annual general meeting held in writing by the sole shareholder of the Company on 10 July 2006, the following persons have been appointed as managers of the Company:

- Karim Habra,
- Michael Wunderbaldinger,
- Otakar Langer,
- Walid Mnif.

Therefore the following persons are managers of the Company:

- Karim Habra,
- Michael Wunderbaldinger,
- Otakar Langer,
- Walid Mnif.

The Company is bound by the individual signature of any one manager.

On behalf of GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l.

Signature

Manager

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue par vote écrit par l'associé unique de la Société en date du 10 juillet 2006, les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de la Société:

- Karim Habra,
- Michael Wunderbaldinger,
- Otakar Langer,
- Walid Mnif.

La Société est en conséquence gérée par les personnes suivantes:

- Karim Habra,
- Michael Wunderbaldinger,
- Otakar Langer,
- Walid Mnif.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Pour GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02045. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084981.3//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.333.

In the year two thousand and six, on the ninth of August,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of managers of WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., by virtue of resolutions taken by the board of managers on August 1, 2006, copy of which document, after having been signed in triplicate by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 110333, was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, acting in replacement of the undersigned notary on August 16, 2005, published in the Mémorial C, number 87 of January 13, 2006. The Articles

of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on December 22, 2005, published in the Memorial C, number 684 of April 4, 2006.

II) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., prenamed, has an issued corporate capital of ninety-two thousand one hundred and twenty-five euro (92,125 EUR) represented by five hundred (500) Class A shares and three thousand one hundred and eighty-five (3,185) Class B shares with a nominal value of twenty-five euro (25 EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III) In accordance with Article 6 paragraph 2 of the Articles of

Incorporation, the company has an authorized corporate capital of forty million euro (40,000,000 EUR) represented by one million six hundred thousand (1,600,000) shares having a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, divided into:

- 1) eighty thousand (80,000) Class A shares;
- 2) eighty thousand (80,000) Class B shares;
- 3) eighty thousand (80,000) Class C shares;
- 4) eighty thousand (80,000) Class D shares;
- 5) eighty thousand (80,000) Class E shares;
- 6) eighty thousand (80,000) Class F shares;
- 7) eighty thousand (80,000) Class G shares;
- 8) eighty thousand (80,000) Class H shares;
- 9) eighty thousand (80,000) Class I shares;
- 10) eighty thousand (80,000) Class J shares;
- 11) eighty thousand (80,000) Class K shares;
- 12) eighty thousand (80,000) Class L shares;
- 13) eighty thousand (80,000) Class M shares;
- 14) eighty thousand (80,000) Class N shares;
- 15) eighty thousand (80,000) Class O shares;
- 16) eighty thousand (80,000) Class P shares;
- 17) eighty thousand (80,000) Class Q shares;
- 18) eighty thousand (80,000) Class R shares;
- 19) eighty thousand (80,000) Class S shares;
- 20) eighty thousand (80,000) Class T shares.

IV) Pursuant to the provisions of Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Managers is authorised to issue further shares in each of the above listed classes, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the articles of association or the respective amendments thereof.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time. In case of issuance of shares in each of the above listed classes, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued in each class of shares.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the Board of Managers in conformity with the provisions of said Article 6 and pursuant to the resolutions passed on August 1, 2006, the Board of Managers has resolved to increase the capital of the Company by an amount of two million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five euro (2,199,975 EUR) so as to raise it from its current amount of ninety-two thousand one hundred and twenty-five euro (92,125 EUR) to two million two hundred and ninety-two thousand one hundred euro (2,292,100 EUR) by the creation and the issue of thirty-five thousand and thirty-eight (35,038) new Class C Shares and fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) new Class D Shares, having a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, this capital increase occurring by contribution in cash.

The thirty-five thousand and thirty-eight (35,038) new Class C Shares and the fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) new Class D Shares have been subscribed as follows:

Out of the thirty-five thousand and thirty-eight (35,038) new Class C Shares:

a) sixteen thousand two hundred and ninety (16,290) new Class C Shares have been subscribed by Whitehall Street Global Real Estate Limited Partnership 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of

four hundred and seven thousand two hundred and fifty euro (407,250 EUR);

b) eighteen thousand seven hundred and forty-eight (18,748) new Class C Shares have been subscribed by Whitehall Street International Real Estate Limited Partnership 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of four hundred and sixty-eight thousand seven hundred euro (468,700 EUR).

Out of the fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) new Class D Shares:

a) twenty-four thousand six hundred and twenty-three (24,623) new Class D Shares have been subscribed by WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of six hundred and fifteen thousand five hundred and seventy-five euro (615,575 EUR);

b) twenty-eight thousand three hundred and thirty-eight (28,338) new Class D Shares have been subscribed by WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) and fully paid in by a contribution in cash of a total amount of seven hundred and eight thousand four hundred and fifty euro (708,450 EUR).

As a consequence, the amount of two million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five euro (2,199,975 EUR) is at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing, the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

Art. 6. 1st paragraph. «The capital is fixed at two million two hundred and ninety-two thousand one hundred euro (2,292,100 EUR) represented by five hundred (500) Class A shares, three thousand one hundred and eighty-five (3,185) Class B shares, thirty-five thousand and thirty-eight (35,038) Class C shares and fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) Class D shares with a nominal value of twenty-five euro (25 EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 25,000 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., en vertu de décisions prises par le Conseil de Gérance en date du 1^{er} août 2006, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 110333, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 87 du 13 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 684 du 4 avril 2006.

II) WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., prénommée, a un capital social souscrit de quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (92.125 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A et trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé de quarante millions d'euros (40.000.000 EUR) représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, divisé en:

- 1) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A;
- 2) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe B;
- 3) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe C;
- 4) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe D;
- 5) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe E;
- 6) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe F;
- 7) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe G;
- 8) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe H;
- 9) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe I;
- 10) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe J;
- 11) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe K;
- 12) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe L;

- 13) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe M;
- 14) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe N;
- 15) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe O;
- 16) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe P;
- 17) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe Q;
- 18) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe R;
- 19) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe S;
- 20) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe T.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts, le Conseil de

Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des modifications respectives des statuts.

La durée de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-avant. En cas d'émission de parts dans chacune des classes énumérées ci-avant, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion,

du total des émissions dans chacune des classes de parts sociales.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au gérant conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts et aux termes des décisions prises en date du 1er août 2006, le Conseil de Gérance a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (2.199.975 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq euros (92.125 EUR) à deux millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent euros (2.292.100 EUR) par la création et l'émission de trente-cinq mille trente-huit (35.038) nouvelles parts sociales de classe C et de cinquante-deux mille neuf cent soixante-et-une (52.961) nouvelles parts sociales de classe D, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cette augmentation de capital se réalisant moyennant apport en numéraire.

Les trente-cinq mille trente-huit (35.038) nouvelles parts sociales de classe C et les cinquante-deux mille neuf cent soixante-et-une (52.961) nouvelles parts sociales de classe D ont été souscrites comme suit:

Des trente-cinq mille trente-huit (35.038) nouvelles parts sociales de classe C:

a) seize mille deux cent quatre-vingt-dix (16.290) nouvelles parts sociales de classe C ont été souscrites par WHITE-HALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de quatre cent sept mille deux cent cinquante euros (407.250 EUR);

b) dix-huit mille sept cent quarante-huit (18.748) nouvelles parts sociales de classe C ont été souscrites par WHITE-HALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de quatre cent soixante-huit mille sept cents euros (468.700 EUR).

Des cinquante-deux mille neuf cent soixante-et-une (52.961) nouvelles parts sociales de classe D:

a) vingt-quatre mille six cent vingt-trois (24.623) nouvelles parts sociales de classe D ont été souscrites par WHITE-HALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de six cent quinze mille cinq cent soixante-quinze euros (615.575 EUR);

b) vingt-huit mille trois cent trente-huit (28.338) nouvelles parts sociales de classe C ont été souscrites par WHITE-HALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, avec siège social à 85 Broad Street, New York, NY 10004 (USA) et intégralement libérées moyennant apport en numéraire d'un montant total de sept cent huit mille quatre cent cinquante euros (708.450 EUR).

En conséquence, le montant de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (2.199.975 EUR) est à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er}. «Le capital social émis est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-douze mille cent euros (2.292.100 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A, trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) parts sociales de classe B, trente-cinq mille trente-huit (35.038) parts sociales de classe C et cinquante-deux mille neuf cent soixante-et-une (52.961) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 25.000 EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 29CS, fol. 40, case 8. – Reçu 21.999,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

P. Frieders.

(096270.3/212/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

WHITEHALL EUROPEAN RE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 110.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

P. Frieder.

(096272.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

DENPRO, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 118.599.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Senningerberg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander Bell, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goeblange, 12, Domaine du Beauregard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Diese Komparentin ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung DENPRO.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Windhof.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist Dentallabor, Verwaltung und Beratung von Dentallaboren, Handel mit Dentallaborartikeln und -Waren.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gezeichnet wurden.

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat die Gesellschafterin sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum technischen Geschäftsführer wird Herr Hans-Ulrich Tschoepe, Zahntechnikermeister, geboren in Nürnberg (Deutschland), am 12. Dezember 1950, geschäftsansässig in 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, ernannt.

2.- Zum administrativen Geschäftsführer wird Herr Alexander Bell, Kaufmann, geboren in Rothenburg (Deutschland), am 7. Juli 1961, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene hat diese, handelnd und vertreten wie gesagt, gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 26, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. August 2006.

P. Bettingen.

(089782.3/202/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92961

SAVINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.433.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085065.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ELTIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.388.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085068.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**SITEA S.A., Société Anonyme,
(anc. TROLL FAMILY S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 102.761.

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TROLL FAMILY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 août 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1143 du 12 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en SITEA S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en SITEA S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société sous la dénomination de SITEA S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Nezar, M. Strauss, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(083908.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SITEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

G. Lecuit.

(083912.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 55.631.

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 55.631), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 85, Parc d'Activités, Capellen, constituée suivant acte notarié du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 12 octobre 1996 (la «Société»). Le capital a été converti par assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 16 mars 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Mourat-Teuchert, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Danielle Schuller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000), par incorporation d'un montant de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000,-), à prélever sur les autres réserves disponibles, sans émission d'actions nouvelles et augmentation de la valeur nominale des actions de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2.480,-) à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.»

3. Transfert du siège social de la société à L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

4. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par incorporation d'un montant de deux cent cinquante-deux mille euros (EUR 252.000,-), à prélever sur les autres réserves disponibles, sans émission d'actions nouvelles et augmentation de la valeur nominale des actions de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2.480,-) à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du poste «réserves disponibles» par le bilan de la Société au 30 juin 2006, qui restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme le siège social de la Société à L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Liotino, C. Mourat-Teuchert, D. Schuller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2006, vol. 905, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084463.3/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R. C. Luxembourg B 55.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084464.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

METALL FINANZ GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.876.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALL FINANZ GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme

J. Seil / T. Fleming

Administrateur / Administrateur

(089405.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

92964

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2006 à 15 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quiuntus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

Extrait sincère et conforme

BLAMAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085073.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

INTERFRUT MARKETING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.633.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085076.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

GENION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 118.598.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Senningerberg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Juli 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander Bell, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Diese Komparentin ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannte Komparentin errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GENION.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Windhof.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung des Abschlusses, Nachweis der Gelegenheit zum Abschluss von Verträgen über den Erwerb von Anteilsscheinen einer Kapitalanlagengesellschaft; über den Erwerb von sonstigen öffentlich angebotenen Vermögensanlagen, die für die gemeinsame Rechnung der Anleger verwaltet werden; über den Erwerb

von öffentlich angebotenen Anteilen, an einer Kapitalgesellschaft oder Kommanditgesellschaft und von verbrieften Forderungen gegen eine Kapitalgesellschaft oder Kommanditgesellschaft.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, gezeichnet wurden.

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfall eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat die Gesellschafterin sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zum technischen Geschäftsführer wird Herr Manfred Braun, Kaufmann, geboren in Creglingen (Deutschland), am 1. Januar 1970, geschäftsansässig in 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, ernannt.

2.- Zum administrativen Geschäftsführer wird Herr Alexander Bell, Kaufmann, geboren in Rothenburg (Deutschland), am 7. Juli 1961, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene hat diese, handelnd und vertreten wie gesagt, gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 25, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. August 2006.

P. Bettingen.

(089781.3/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

VALUE BUILDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 81.059.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Vous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VILADRO HOLDINGS INC., avec siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola, ici représentée par Madame Carine Godfurnon, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Tortola, le 7 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme VALUE BUILDERS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 13 octobre 2001, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 81.059.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune, entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Godfurnon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2006.

M. Schaeffer.

(090159.3/5770/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

92967

EDENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 108.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, de la société FIDUPAR et de la société COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de VO CONSULTING LUX S.A.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
J. Quintus / COSAFIN S.A.
Administrateur / Administrateur
- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085084.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2006 à 10.00 heures

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

Messieur Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN S.A.

et du Commissaire aux Comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085103.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.171.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée statutaire de l'exercice de 2005 tenue au siège social en date du 21 mai 2006

L'assemblée prend à l'unanimité la résolution de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Les mandats expireront immédiatement après l'assemblée statutaire de l'exercice 2011.

Le Conseil d'administration est composé de:

Administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

Monsieur André Kayser, 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen.

Administrateurs:

Madame Marianne Elcheroth, 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen;

Mademoiselle Tessy Kayser, 28B, rue des Charmilles, CH-1203 Genève.

Commissaire aux comptes:

Mademoiselle Conny Kayser, 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen.

Junglinster, le 21 mai 2006.

Signature
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087909.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SOROR INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.388.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04045/000/20)

Le Conseil d'Administration.

CHELSEA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 89.387.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 novembre 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04046/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.377.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 novembre 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (04086/000/20)

Le Conseil d'Administration.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.179.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale tenue le 19 septembre 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04094/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FERENTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.059.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2006 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale tenue le 19 septembre 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04095/795/14)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 43.925.

Hiermit werden die Aktionäre der UBS (LUX) STRATEGY SICAV (nachfolgend die «Sicav») darüber informiert, dass am 31. Oktober 2006 um 14.30 Uhr am Geschäftssitz der Sicav, 291, route d'Arlon, Luxembourg eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

(nachfolgend die «Versammlung») der Sicav stattfinden und über folgende Tagesordnung beschliessen wird:

Tagesordnung:

1. Änderung der Artikel 4, 5, 21, 25, 28 und 32 der Satzung dahingehend, dass die Angabe «30. März 1988» durchgängig durch «20. Dezember 2002» ersetzt wird und die Hinweise auf Artikel des Gesetzes vom 30. März 1988 durch die angepasste Artikelnummer im Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt werden;
 2. Änderung von Artikel 5 der Satzung - das Mindestkapital wird in EUR ausgedrückt und beträgt EUR 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro).
 3. Änderung von Artikel 10 der Satzung durch Einfügung der Bewertungsmethode für die neuen zulässigen Anlagen gemäss dem Gesetz vom 20. Dezember 2002.
 4. Änderung von Artikel 17 der Satzung durch Einfügung der neuen Anlagepolitiken und -beschränkungen gemäss dem Gesetz vom 20. Dezember 2002.
 5. Änderung von Artikel 25 der Satzung - das Mindestkapital für eine wirtschaftlich sinnvolle Geschäftsführung wird neu in Euro ausgedrückt und beträgt EUR 10.000.000,- (zehn Millionen Euro).
 6. Generelle Überarbeitung des Wortlautes der Satzung
- Der Wortlaut der vorgeschlagenen Satzungsänderungen ist auf Anfrage beim Geschäftssitz der Sicav kostenlos erhältlich.

Die Beschlüsse zugunsten der Tagesordnungspunkte werden durch Zustimmung der Mehrheit der an der Versammlung vertretenen Aktien erfolgen.

Hinweise:

Die Aktionäre können auf der Versammlung wie folgt abstimmen:

- Persönlich durch Vorlage einer Depotbescheinigung bei der DEPOTBANK UBS (LUXEMBOURG) S.A. die ihnen gegen Vorlage ihrer Aktien ausgestellt wird, auf der Versammlung. Die Aktien sind spätestens am 23. Oktober 2006 bei UBS (LUXEMBOURG) S.A. zu hinterlegen.

- Mittels Vollmacht durch Ausfüllen des Vollmachtsformulars, das ihnen gegen Hinterlegung der Anteilszertifikate wie oben beschrieben ausgehändigt wird. Die Vollmachten sind an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. zu senden und müssen spätestens am 23. Oktober 2006 bei UBS (LUX) STRATEGY SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. eingegangen sein.

Die so hinterlegten Aktienzertifikate bleiben bis zum Tag nach der Versammlung bzw., falls diese verschoben wurde, nach dem Tag der Abhaltung der Generalversammlung blockiert.

I (04092/755/38)

Der Verwaltungsrat.

REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 23 octobre 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (03725/534/14)

Le Conseil d'Administration.

MORA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03836/755/17)

Le Conseil d'Administration.

OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 23 octobre 2006 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (04040/755/22)

Le Conseil d'Administration.

92971

QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.607.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 octobre 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03958/000/16)

Le Conseil d'Administration.

GALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 octobre 2006 à 11.00 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04015/506/16)

Le Conseil d'Administration.

VENDOME INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 93.832.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006;
3. Affectation des résultats au 30 juin 2006;
4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la non tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice au 30 juin 2006 à la date statutaire;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (04016/010/18)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.181.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 septembre 2006, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 octobre 2006 à 14.00 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 2 des statuts comme suit:
 - Ajout d'un second paragraphe qui aura la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de fixer la durée de vie des différents compartiments au sein de la Société.».
2. Modification de l'Article 3 des statuts comme suit:
 - Suppression de la mention «obligations» dans la première phrase.
3. Ajout d'un nouvel Article 5, avant le titre 2, qui aura la teneur suivante: «La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
Le Conseil d'Administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
4. Modification de la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles deviennent des références aux nouveaux Articles.
5. Modification de l'Article 6 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
 - La première phrase est remplacée par la phrase suivante: «Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net de la Société tel que défini par l'Article 11 des présents statuts.».
 - Suppression du second paragraphe.
 - Les paragraphes suivants sont ajoutés après le troisième paragraphe:
Les actions seront, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, de différents compartiments et le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé, suivant l'Article 3 ci-dessus, en valeurs mobilières variées et autres avoirs, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment.
Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.
A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider la création de différentes classes pouvant se différencier par la structure de leurs commissions de gestion, de souscription ou de rachat, par le type d'investisseurs visés ou par leur politique de distribution. Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.
S'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments en annulant les actions concernées, soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la Société, sans frais de conversion et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation.
De telles décisions du Conseil d'Administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribués ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe tombaient sous un certain seuil considéré par le Conseil d'Administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.
En attendant qu'une fusion telle que précisée ci-avant puisse se réaliser, les actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s) peuvent demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.
6. Modification de l'Article 8 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
 - Remplacement de la première phrase par la phrase suivante: «La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.».
 - Modification du paragraphe 6, qui aura désormais la teneur suivante: «Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société, par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.».
 - Suppression du paragraphe 7.
 - Modification du paragraphe 8: la phrase est continuée par la mention «avec tous les coupons non échus attachés».
 - Ajout d'un nouveau paragraphe, après le paragraphe 11, qui aura la teneur suivante:
«Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires, et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.».

- Ajout d'un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.».
- 7. Modification du titre 3: rajout de la mention «conversions» après la mention «émissions» et rajout de la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».
- 8. Modification de l'Article 11 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
 - Modification de la première phrase qui aura désormais la teneur suivante: «La valeur nette d'inventaire des actions de chaque classe de chaque compartiment de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, selon ce que le Conseil d'Administration décidera (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»).».
 - Modification du second paragraphe qui aura la teneur suivante: «La valeur de l'actif net est exprimée en euros et est déterminée en divisant les actifs nets de la Société correspondant à tel compartiment et/ou telle classe (constitués par les avoirs correspondant à tel compartiment et/ou telle classe de la Société moins les engagements attribuables à ce compartiment et/ou cette classe) par le nombre des actions de la Société alors en circulation pour ce compartiment et/ou cette classe. La valeur nette d'une action peut dépendre du compartiment et/ou de la classe à laquelle elle se rattache.».
 - Modification du point 4. du paragraphe II: la mention «aux conseillers en investissements, gestionnaires,» est remplacée par la mention «à la Société de Gestion (y compris les commissions d'Agent Administratif, Agent de Transfert et de délégation de gestion), aux distributeurs».
 - Modification du point 4. du paragraphe II: la mention «agent administratifs et agents de transfert» est supprimée.
 - Ajout d'un nouveau paragraphe III qui sera dénommé «Répartition des avoirs et engagements» et qui aura la teneur suivante:

«Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

 - a) le produit de l'émission des actions de chaque compartiment sera affecté dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment et les actifs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront imputés sur la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet Article;
 - b) les actifs qui dérivent d'autres actifs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les actifs dont ils sont dérivés. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet actif sera imputé sur la masse d'avoirs du compartiment auquel cet actif est attribuable;
 - c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;
 - d) les actifs, engagements, charges et frais qui ne pourront pas être attribués à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;
 - e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur de l'actif net de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.».
 - Le paragraphe III est renuméroté IV et le paragraphe IV est renuméroté V.
- 9. Modification de l'Article 12 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
 - Le titre de cet Article est désormais le suivant: «Emission, conversion et rachat des actions».
 - la première phrase aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire par action, déterminé en accord avec l'Article 11 des présents statuts, augmenté des commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.».
 - Ajout de nouveaux paragraphes avant le dernier paragraphe, qui auront la teneur suivante:

«Lorsque le Conseil d'Administration prendra la décision de fusionner un ou plusieurs compartiments tel que prévu à l'Article 6 ci-dessus, tout actionnaire du ou des compartiments concernés conservera le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, qui les rachète sans frais, pendant une période minimale de un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.».

Sauf indications particulières relatives à une classe ou à un compartiment, tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques-unes de ses actions en actions d'une autre classe du même ou d'un autre compartiment. L'échange se fera selon les dispositions contenues dans les documents relatifs à la vente. La demande de conversion sera présentée selon les termes prévalant pour les rachats.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 11, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments et/ou classes concernés le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment et/ou classe donné (le «compartiment et/ou classe d'origine») sont convertis en actions d'un autre compartiment et/ou classe (le «nouveau compartiment et/ou classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A étant le nombre d'actions du «nouveau compartiment et/ou classe à attribuer; B étant le nombre d'actions du compartiment et/ou classe d'origine à convertir; C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment et/ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration; D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment et/ou classe utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration; E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment et/ou classe à convertir et la devise du compartiment et/ou classe à attribuer.

Si les actions du compartiment et/ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Des fractions d'actions du nouveau compartiment et/ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

- Modification du dernier paragraphe: ajout de la mention «de conversion» après la mention «de souscription».
10. Modification de l'Article 13 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Modification du titre: ajout de la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».
 - Modification du premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions d'actions dans les cas suivants:».
 - Remplacement des termes «de la SICAV» dans le paragraphe a) par les termes «d'un compartiment».
11. Modification de l'Article 16 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Modification de la première phrase du second paragraphe, qui aura désormais la teneur suivante: «Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents statuts.».
 - Ajout d'un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Les décisions relatives à un quelconque compartiment ou classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votant.».
12. Modification de l'Article 18 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Rajout du terme «d'Administration» après le terme «Conseil» dans la première phrase du paragraphe 7.
 - Suppression du paragraphe 8.
13. Modification de l'Article 19 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Modification du premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.».
14. Modification de l'Article 21 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Ajout du terme «présente» après le terme «majorité» dans la troisième phrase.
 - Ajout des phrases suivantes, après la première phrase dans le second paragraphe, qui auront la teneur suivante: «Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.».
15. Modification de l'Article 22 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Ajout du texte suivant, après le terme «Administration» dans la première phrase: «et de toute assemblée générale des actionnaires».
16. Modification de l'Article 23 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Ajout du terme «conjointe» après le terme «signature» dans la première phrase.
 - Ajout du texte suivant, après le terme «administrateurs» dans la première phrase: «ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet».
17. Modification de l'Article 24 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:
- Ajout du texte suivant, après le terme «investissement» dans la première phrase: «pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative».
18. Fusion des Articles 30 et 31 (ancienne numérotation) des statuts pour ne former plus qu'un Article 31 intitulé: «Dissolution, liquidation» qui aura la teneur suivante:
- «Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée générale extraordinaire la dissolution et la liquidation de la Société.
- En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment au prorata de leur participation dans cette classe.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, laquelle loi définit les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de prendre part à la (aux) distribution (s) de liquidation et prévoit, par ailleurs, le dépôt en main tierce auprès de la Caisse de Consignations de toute somme non réclamée par un actionnaire à la clôture de la liquidation. Les sommes ainsi déposées, non réclamées dans les délais de prescription, seront perdues par défaut conformément au droit luxembourgeois.»

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

19. Modification de l'Article 32 des statuts comme suit:

- Suppression de la dernière phrase.

20. Modification de l'Article 33 des statuts comme suit:

- Ajout d'un second paragraphe qui aura la teneur suivante: «Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires du compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

II (03993/755/227)

Le Conseil d'Administration.

SATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 24.252.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 23 octobre 2006 à 10.00 heures au siège de la société 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
3. Fixation de la date de l'assemblée de clôture de liquidation;
4. Divers.

II (04025/780/15)

ULIXES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 23 octobre 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2006 à la date de la présente assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers.

II (04042/795/21)

Le Conseil d'Administration.

92976

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 octobre 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04041/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TITLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 octobre 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
4. Divers.

II (03959/000/15)

Le Conseil d'Administration.

M.M. MODEL MOVEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.474.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085109.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.